

# **Appel des parlementaires européens**

## **Appeal from the Members of the European Parliament**

Bruxelles, 7 octobre 2009

*Alors que les autorités française et britannique prévoient, dans les jours à venir, l'organisation d'un vol-charter, transitant par Bakou en Azerbaïdjan et à destination de l'Afghanistan, qui devrait acheminer plusieurs dizaines de migrants Afghans, présents il y a encore quelques jours aux abords de la "Jungle" de Calais :*

**Nous, Parlementaires Européens, appelons instamment les autorités françaises et britanniques à renoncer à tout projet d'expulsion vers l'Afghanistan. Ce charter ne doit pas partir ni demain, ni plus tard. Alors que l'Afghanistan est un pays en guerre, il est inacceptable d'y renvoyer ceux qui s'en sont enfuis à la recherche d'une protection en Europe.**

Ce « charter conjoint » est contraire aux principes d'interdiction des expulsions collectives et de non-refoulement. En mettant ainsi sérieusement en danger la vie de ces réfugiés, la France et la Grande-Bretagne violent leurs engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.

**Nous réaffirmons l'urgence de rendre effectif le droit d'asile en Europe afin de permettre à tout réfugié de solliciter une protection dans le pays de son choix. Dès à présent, la France peut, et doit, suspendre l'application du règlement de Dublin afin d'accueillir et apporter la protection nécessaire aux personnes qui n'ont pas d'autres choix que de fuir les conflits pour trouver refuge en Europe.**